SOMMAIRE

PROGRAMMES DÉCOULANT DE CULTIVONS L'AVENIR 2 (À L'EXCLUSION DES PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE) DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – ÉVALUATION STRATÉGIQUE

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

Agriculture et Pêches

©2016 Ministère de l'Agriculture et des Pêches (Charlottetown, Î.-P.-É.)

Impression : Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), Canada
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
11, rue Kent, 5e étage, immeuble Jones
Publication : 17 janvier 2017

Notice bibliographique suggérée :
Île-du-Prince-Édouard. Ministère de l'Agriculture et des Pêches. *Evaluation of the Department of Agriculture and Fisheries' Non-Business Risk Management Growing Forward 2 Programs*, préparé par la Section des politiques de la Division des ressources agricoles et des politiques, 2016.

Questions ou commentaires?
Faites-les parvenir à agri-feedback@gov.pe.ca.

SOMMAIRE

L'évaluation dont il est question dans le rapport a été menée par la Section des politiques de la Division des ressources agricoles et des politiques du ministère de l'Agriculture et des Pêches. L'objectif du rapport est de déterminer dans quelle mesure les programmes ont ensemble contribué à l'atteinte des trois objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 : la compétitivité et le développement des marchés, l'adaptabilité et la durabilité de l'industrie, et l'innovation. Le rapport ne se penche pas sur les programmes de façon individuelle.

Le processus d'évaluation a commencé en novembre 2015 et s'est terminé avec la publication du rapport. En vue d'assurer que l'évaluation soit faite selon une démarche rigoureuse, la documentation sur l'évaluation des programmes agricoles a été examinée et les recommandations du Comité conjoint sur les normes en évaluation ont été suivies.

L'évaluation examine le rendement, la pertinence et les résultats de dix programmes du Ministère relevant de Cultivons l'avenir 2 qui ne sont pas des programmes de gestion des risques de l'entreprise, particulièrement en ce qui concerne leur apport à l'atteinte des objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 et les objectifs du Ministère. Le tableau ci-dessous trie les dix programmes selon l'objectif stratégique de Cultivons l'avenir 2 qu'ils appuient.

Compétitivité et développement des marchés	***Adaptabilité et durabilité de l'industrie***	***Innovation***
A pour but de créer et de préserver des possibilités axées sur les marchés pour les exploitants agricoles et les entreprises, et de fournir des connaissances et des outils à l'industrie afin qu'elle soit compétitive ici et à l'étranger.	A pour but d'augmenter la rentabilité sur les marchés et de prévoir et de gérer efficacement les défis et les risques. Les activités qui augmentent la capacité des entreprises et des organisations dans le secteur à s'adapter aideront le secteur à être flexible et résilient.	A pour but d'encourager un secteur qui crée et adopte continuellement de nouveaux produits et pratiques afin de demeurer compétitif. Les activités mènent à des résultats concrets pour les producteurs et les transformateurs.
Programme de croissance stratégique de l'industrie Programme de développement des produits et des marchés Programme de systèmes d'assurance • Programme à la ferme • Programme en aval de la ferme Programme de développement du secteur biologique • Augmentation de la compétitivité sur les marchés • Création de terres biologiques certifiées • Équipement spécialisé • Création et mise en œuvre d'initiatives stratégiques visant le secteur biologique Programme d'amélioration du bétail	Programme de développement des entreprises Programme pour la relève agricole	Programme de recherche et d'innovation en agriculture • Technologies novatrices • Recherche appliquée • Utilisation de la technologie et de la science Programme de soutien pour les pratiques agricoles durables à la ferme • Plan agroenvironnemental • Programme de gérance en agriculture • Initiative de gestion des nutriments • Initiative de gestion intégrée des phytoravageurs Programme de diversification des modes d'occupation des sols

Contexte

Le ministère de l'Agriculture et des Pêches et Agriculture et Agroalimentaire Canada appuient le secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard par l'entremise de l'initiative Cultivons l'avenir 2 (2013-2018), qui est un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT). La mise en œuvre de Cultivons l'avenir 2 a été officiellement annoncée à l'Île-du-Prince-Édouard le 19 avril 2013. Ce cadre stratégique est établi dans un accord multilatéral entre le Canada et les 13 provinces et territoires et une entente bilatérale entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard. L'*Énoncé de Saint Andrews* a été avalisé en 2011 par les ministres FPT de l'Agriculture et énonce le but, la vision, les principes et les objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 : encourager la compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs, l'adaptabilité et la durabilité pour le secteur, et l'innovation. Ces objectifs stratégiques sont présents dans l'ensemble des programmes livrés par le Ministère. Les programmes du Ministère qui ne sont pas des programmes de gestion des risques de l'entreprise sont appuyés par un investissement de 22,2 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'un investissement de 14,8 millions de dollars du Ministère. Cultivons l'avenir 2 a été précédé par Cultivons l'avenir (2009-2013).

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation porte sur dix programmes : le programme de diversification des modes d'occupation des sols, le programme d'amélioration du bétail, le programme de recherche et d'innovation en agriculture, le programme de systèmes d'assurance, le programme de développement des entreprises, le programme pour la relève agricole, le programme de développement du secteur biologique, le programme de développement des produits et des marchés, le Programme de croissance stratégique de l'industrie, et le programme de soutien pour les pratiques agricoles durables à la ferme. Le programme de sensibilisation à l'agriculture n'a pas inclus dans l'évaluation parce qu'il appuie stratégiquement des projets découlant d'autres programmes relevant de Cultivons l'avenir 2.

L'évaluation est fondée sur diverses sources de données : sondages auprès de clients des programmes, sondages auprès d'acteurs du milieu agricole, examen de dossiers et de documentation de programmes, et consultations auprès des gestionnaires de programmes du Ministère. Les résultats de l'évaluation ont fait l'objet de présentations et de discussions auprès du conseil d'administration de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard en septembre 2016 et auprès d'acteurs de l'industrie en décembre 2016. L'évaluation a été dirigée par un comité consultatif interne avec l'approbation de l'administrateur général du Ministère. L'évaluation a aussi tenu compte de documents portant sur les pratiques exemplaires pour les évaluations dans le domaine agricole ainsi que sur les possibilités et les défis du secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard. Les documents sont listés dans la bibliographie.

Observations clés

Pertinence

Les programmes du Ministère appuient particulièrement les objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 visant la promotion de l'innovation dans le secteur et l'adaptabilité et la durabilité de l'industrie, et il y a des progrès quant à l'appui de la capacité du secteur à être compétitif sur les marchés intérieurs et extérieurs provenant des programmes. Les programmes axés sur l'innovation soutiennent deux des objectifs stratégiques : la compétitivité et le développement des marchés ainsi que l'innovation.

Rendement

Le personnel du Ministère administre les programmes et offre un service à la clientèle très professionnel. Les activités de communication informent avec succès les acteurs du secteur agricole de la province sur les objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2. L'innovation est l'objectif stratégique le mieux connu. Par ailleurs, les programmes aident à construire des relations de travail positives entre l'industrie et le Ministère.

Résultats

La majorité des clients ont indiqué que les programmes donnent des résultats financiers positifs pour le secteur agricole de la province, et certains acteurs ont affirmé que les programmes appuient les efforts du secteur pour devenir plus rentables. Les programmes ont aussi contribué à la création d'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard.

Autres

Les commentaires des clients et des acteurs concernant le format et la tenue des sondages ont été favorables. Parmi les répondants, 98,44 % préfèrent utiliser l'anglais lorsqu'ils font des affaires, et 1 % (2) ont déclaré avoir immigré au Canada dans les derniers cinq ans.

Recommandations clés

Recommandation no 1 : la gestion des programmes

Les clients et les acteurs ont soulevé des défis quant à la gestion des programmes. Pour relever ces défis, le rapport recommande que le Ministère :

- Simplifie les processus administratifs afin de réduire la paperasserie pour les demandeurs;
- Analyse la portée des programmes semblables dans les autres provinces et territoires afin de voir si ses programmes sont comparables pour ce qui est des initiatives, des activités et des projets admissibles.

Recommandation no 2 : les communications

Selon l'évaluation, certains aspects des communications pourraient être améliorés. Le rapport que le Ministère :

- Rédige des descriptions plus concises des critères d'admissibilité pour les programmes qui établissent explicitement les liens avec les objectifs stratégiques;
- Améliore les communications avec les clients, le personnel et les acteurs concernant la contribution de chacun des programmes à l'atteinte des objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 (cette information devrait aussi faire partie des trousses de demande des programmes);
- Offre davantage de consultations individuelles et en groupe aux clients;
- Améliore les communications avec les groupes d'intérêt concernant les projets financés par l'entremise de Cultivons l'avenir 2.

Recommandation no 3 : la correspondance entre les programmes et les objectifs stratégiques

Selon l'évaluation, bien qu'en général les programmes contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2, la correspondance entre les programmes et les objectifs pourrait être améliorée.

- Les objectifs stratégiques de l'*Énoncé de Saint Andrews* devraient être clairement repris dans l'entente bilatérale afin d'assurer que les programmes du Ministère appuient les objectifs stratégiques généraux. Actuellement, l'énoncé établit « l'adaptabilité et la durabilité pour le secteur » comme étant un objectif stratégique tandis que l'entente bilatérale du Ministère parle plutôt de « l'adaptabilité et la capacité de l'industrie ».
- Chaque description de programme dans l'entente bilatérale de Cultivons l'avenir 2 (voir annexe 1) devrait préciser de quelle façon le programme appuiera les objectifs stratégiques généraux de Cultivons l'avenir 2 et être appuyée d'un modèle logique de programme.
- Une description des objectifs stratégiques devrait être fournie aux demandeurs des programmes afin qu'ils expliquent comment les projets qu'ils proposent appuieront les objectifs stratégiques.
- Les administrateurs des programmes devraient recevoir régulièrement de l'information sur les objectifs stratégiques de Cultivons l'avenir 2 et sur la correspondance entre les programmes et les objectifs.
- Les programmes axés sur l'objectif stratégique de compétitivité et de développement des marchés devraient être analysés afin de déterminer de quelle façon cet objectif pourrait être mieux appuyé. Les acteurs concernés devraient être consultés en vue de trouver d'autres façons de promouvoir cet objectif stratégique.

Recommandation no 4 : l'évaluation des programmes

Le processus d'évaluation a permis de cerner des aspects à améliorer lors d'éventuelles évaluations du Ministère. Voici ce que recommande le rapport :

- Améliorer la coordination – grâce à la technologie – entre les sections responsables de l'administration des politiques et des programmes pour ce qui est de la collecte de données de base relatives aux programmes, comme l'information sur les marchandises.
- Dans le but d'appuyer l'amélioration continue des programmes, exiger que les clients répondent à une évaluation, préparée par le Ministère, sur le rendement, la pertinence ou les résultats une fois un programme terminé.
- Vérifier les adresses courriel des clients.